



Licenciement pour faute grave

Par **Ade555**, le **20/05/2008** à **16:44**

Bonjour,
Je suis actuellement salariée d'un petit cinéma qui appartient à un grand groupe et je suis mise à pied pour la raison suivante:
Sous les directives d'un collègue qui y travaille depuis 15 ans et qui apparemment est très bien vu dans l'entreprise, j'ai édité des tickets avec ma carte d'abonnement personnel. Je n'ai pas vendu ces tickets après les avoir édités, mais c'est ce que pense mon employeur. La réalité, c'est que l'un des distributeurs des films que nous passons nous avait laissé sa carte d'abonnement durant plusieurs semaines pour la passer à chaque séance pour "gonfler" les entrées. J'ai donc pensé naïvement que ça ne pourrait avoir aucune conséquence, que si eux le faisaient je pouvais les suivre en toute confiance.
J'ai donc été convoquée ce matin, et l'on m'a remis en mains propres une convocation à un entretien préalable à mon licenciement pour faute grave.
Je n'ai que 22 ans, c'est mon premier emploi et je suis encore étudiante. Si je perds cet emploi je perds mon appartement, et je démarre avec un handicap dans ma vie professionnelle, surtout si l'affaire relève du pénal.
Pour ma défense, je n'avais aucune idée de la gravité de mes actes, et je ne me suis pas fait d'argent sur le dos de l'entreprise. Je n'ai effectué aucune autre faute auparavant.
J'ai été idiote et influençable, dois-je le payer par un licenciement sans indemnisation? je suis désespérée. J'espère que mon message est suffisamment clair, j'attends vos conseils (les conseillers du travail sont si durs à trouver dans de brefs délais!)